

CONVOCATION

Assemblée régionale de l'URAASS Auvergne-Rhône-Alpes suivie du Comité régional

Jeudi 14 avril 2022 – de 10h00 à 13h00

Lieu :

ESPACE JEAN COUTY - 1 rue de la Pépinière Royale – 69009 Lyon

Cher(e) Membre,

J'ai le plaisir de vous adresser la convocation à notre prochaine Assemblée régionale qui aura pour ordre du jour :

1. Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée régionale du 25 novembre 2021
2. Rapport moral du Président de la délégation pour l'année 2021 : audition
3. Rapport d'activité de la délégation sur l'année 2021 : débats et adoption
4. Rapport de gestion de la délégation pour l'exercice 2021 : audition et échanges
5. Renouvellement du Comité régional
 - Modification des statuts de l'UNAASS : présentation des principales évolutions pour les délégations régionales
 - Adhérents 2021 : point sur les adhésions et présentation des collèges de votants
 - Présentation des candidatures et modalités de vote
 - Scrutins 1 & 2 : élection des représentants des collèges associatifs
 - Scrutin 3 : élection des représentants hors collèges associatifs
6. Questions diverses

Pour information, la présente Assemblée régionale sera immédiatement suivie d'une réunion du Comité régional pour :

- élire les membres du Bureau -> 5 scrutins : élections du Président ; du 1^{er} Vice-président ; des représentants des collèges associatifs ; des autre(s) représentant(s) (*le cas échéant*)
- statuer sur une candidature (titulaire/suppléant) de l'URAASS Auvergne-Rhône-Alpes au Conseil d'administration de l'UNAASS
- adopter le calendrier de réunion des instances pour la suite de l'année 2022.

Les documents suivants sont consultables en ligne sur : <https://auvergne-rhone-alpes.france-assos-sante.org/2022/03/24/assemblee-regionale-du-14-avril-2022/>

- PV de l'assemblée régionale du 25 novembre 2021
- projet de résolutions
- rapport d'activité 2021 (disponible à compter du 31 mars)
- rapport de gestion 2021
- liste des adhérents et répartition entre les collèges (disponible à compter du 12 avril)
- candidatures au Comité régional (disponible à compter du 31 mars)
- note de présentation des opérations de vote de l'Assemblée régionale
- pouvoir

Seules les associations présentes ou représentées pourront prendre part au vote, c'est pourquoi nous vous remercions de nous confirmer votre présence par mail (à auvergne-rhone-alpes@france-assos-sante.org).

Si, en tant que représentant légal ou régional de votre association (contact indiqué dans le bulletin d'adhésion), vous ne pouvez assister à cette assemblée régionale, nous vous invitons à vous faire représenter par un mandataire. Vous trouverez à cet effet un « pouvoir » en pièce jointe que vous voudrez bien, après l'avoir complété et signé, remettre à votre mandataire ou retourner à notre siège régional (par mail – auvergne-rhone-alpes@france-assos-sante.org - ou courrier : 129, rue de Créqui, 69006 Lyon).

A noter que chaque membre ne peut détenir, en dehors de son droit de vote, plus d'un seul pouvoir formellement donné par un membre non présent.

L'équipe de France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes, se tient à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions sur cette prochaine échéance.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Le 24 mars 2022

France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Le Président



François BLANCHARDON

IMPORTANT

Si votre association souhaite présenter sa candidature au Comité régional, nous vous rappelons que vous trouverez toutes les informations nécessaires et pièces à fournir sur : <https://auvergne-rhone-alpes.france-assos-sante.org/2020/02/28/renouvellement-du-comite-regional-2022/>